

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE L'OPCVM FINOVALEUR

(FR0011744713 / FR0010413989 / FR0007032404)

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS

Paris, le 17 octobre 2024

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Communs de Placement (ci-après le « FCP »), mentionné ci-dessus.

Nous vous informons qu'UNOFI-GESTION D'ACTIFS a décidé de procéder aux modifications suivantes :

1. Changement d'indicateur de référence

UNOFI-GESTION D'ACTIFS a décidé de remplacer l'administrateur d'indices STOXX Limited par l'administrateur d'indices Bloomberg Index Services Limited.

Ainsi, à compter du 31 octobre 2024, l'indice DJ Eurostoxx50 net return sera remplacé par l'indice Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return (code Bloomberg : EURNE). Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en euros (EUR), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés européens. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

A noter que l'indicateur de référence est utilisé seulement pour comparer la performance du FCP, étant précisé qu'aucune contrainte d'investissement sur l'allocation des actifs du portefeuille n'est établie par rapport à cet indice. Le gérant pourra donc, à son entière discrétion, s'exposer ou non à des titres composant l'indice susvisé.

2. Suppression de la classification AMF « Actions de pays de la zone euro » et modification du profil de risque

Il a été décidé de supprimer la classification AMF « Actions de pays de la zone euro » dans la documentation réglementaire du FCP à compter du 31 octobre 2024. Cette suppression de classification sera accompagnée d'une augmentation du profil de risque comme suit :

	Avant	Après
Evolution de l'exposition aux typologies de risque liées à la classification supprimée	<p>Limites d'exposition liées à la classification « Actions de pays de la zone euro » :</p> <ul style="list-style-type: none"> risque de change : [0% ; 10%] ; risque des marchés autres que ceux de la zone euro : [0% ; 10%]. 	<p><u>Risque de change :</u> [0% ; 20%]</p> <p><u>Risques de marchés autres que ceux de l'Union européenne :</u> [0% ; 20%]</p>

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part. Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Vous pouvez consulter le DIC et le prospectus dans la rubrique « [Documentation réglementaire](#) » du site internet de l'Union notariale financière. Ces documents réglementaires sont également adressés sur simple demande par courrier auprès de : UNOFI-GESTION D'ACTIFS - Direction administrative - 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex / Tél. : 05 55 17 43 00.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS